



COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2022

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni le lundi 30 mai 2022 à 20h00 Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Yannick HERBET, Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Dominique PLATEAUX, Marylise BALESTRIE, Mickaël CHRETIEN, Nathalie GUENEZ, Virginie DELSARTE, Sophie TEMPEZ, Félicie BOUTHEMY, Maxime LUTICK, Sylvie VERMEIL, Laurye LALLEMANT, Guillaume MASSART, David MORAIS CARDOSO.

Absents excusés : Philippe CROMBOIS (procuration donnée à Didier JACQUEMIN)

M. Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de son prédécesseur M. Gérard Devaux ancien Maire de la commune.

A l'issue de cette minute de silence, il indique qu'une réflexion sera menée avec la famille du défunt pour lui rendre un hommage au sein de la commune.

L'assemblée adopte ensuite sans observation le compte-rendu de la réunion du 6 avril 2022.

1) **Révision de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis**

Le Maire précise Lors de sa séance du 8 avril 2022, le Conseil Communautaire a révisé les attributions de compensations réglées aux communes membres de l'EPCI conformément à l'avis préalable formulé par la CLECT.

La réglementation en vigueur nécessite une délibération concordante du conseil communautaire et des communes membres intéressées, et ce avant le 31 décembre 2022 pour permettre l'application de cette révision en 2023.

S'agissant de la commune de Beauvois en Cambrésis, l'attribution de compensation va passer de 367 936.63€ à 368 594.63€. Cette légère hausse est due au versement de l'IFER éolien 2021.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette révision.

2) Taxe sur la publicité extérieure : actualisation du montant

Le Maire rappelle que par délibération du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer depuis le 1er janvier 2010 la taxe locale sur la publicité extérieure.

Cette taxe rapporte environ 12 000 euros par an. Elle peut être relevée chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le montant de cette taxe n'ayant pas évolué pour notre commune depuis le 1er janvier 2014, Yannick Herbet propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs maximaux servant de référence en les faisant passer pour une commune comme Beauvois en Cambrésis à 16.70 euros/m² (contre 15,20 euros/m²).

Ces nouveaux montants seraient applicables à compter du 1er janvier 2023.

Guillaume Massart demande en quoi consiste cette taxe.

Yannick Herbet indique que cette taxe concerne les enseignes et panneaux d'affichage des entreprises et commerces qui sont installés dans la commune. Cette taxe est évaluée en mètre carré.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'actualisation des tarifs de la Taxe sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2023.

3) Liste jury criminel.

Le Maire indique que la liste préparatoire communale 2023 des jurés d'assises doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis 2017 doivent ainsi être désignées.

Il est procédé au tirage des numéros d'électeurs suivants :

- Bureau 2 : numéro 706 – ROBACHE Stéphanie
- Bureau 2 : numéro 430 – HUBERT Marie Dorothée
- Bureau 1 : numéro 507 – MARCON Eric
- Bureau 1 : numéro 665 – SUEUR Arnaud
- Bureau 1 : numéro 332 – GERNEZ Michel
- Bureau 2 : numéro 506 – LEFORT Martine

4) Récupération des frais de mise en fourrière de véhicules abandonnés sur le domaine public

Yannick Herbet rappelle aux membres du Conseil qu'une délibération du 24 septembre 2018 permet de recouvrir les frais d'enlèvement des véhicules abandonnés sur le domaine public auprès de leur propriétaire.

Cette délibération fait référence au garage Dupuis d'Avesnes les Aubert qui n'existe plus à ce jour.

Il propose de prendre une nouvelle délibération afin de pouvoir à nouveau récupérer ces frais correspondants aux factures éditées par les gardiens de fourrière (figurant sur la liste des gardiens de fourrière agréée par la Préfecture du Nord) réquisitionnés par la Police Municipale conformément aux dispositions du Code de la route.

Sylvie Vermeil demande si beaucoup de véhicules sont concernés.

Yannick Herbet indique qu'il y en a un peu moins que le mandat précédent ce qui est dû en grande partie à la prise de cette délibération en 2018.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

5) Vente du Presbytère.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils l'ont autorisé lors de la séance du 24 janvier 2022 à effectuer les démarches nécessaires pour vendre le presbytère situé 2 rue du Four à Beauvois en Cambrésis.

Le service des domaines a estimé la valeur vénale de ce bâtiment communal à 156 000 euros.

Il informe l'assemblée qu'une proposition récente lui est parvenue par le biais de l'agence immobilière Amalia à 125 000 euros net vendeur.

Guillaume Massart se demande si l'évaluation des domaines nous oblige de respecter un delta de + / - 10% par rapport à la valeur estimée.

Yannick Herbet indique que le service des domaines effectue une proposition de prix et qu'en cas de vente à un tarif inférieur à celui du prix des domaines un passage devant le Conseil Municipal est nécessaire pour valider cette proposition.

Sylvie Vermeil demande si ce sont des jeunes qui ont fait cette proposition.

Yannick Herbet qu'il s'agit d'un couple de jeunes. Il y avait eu précédemment un monsieur qui avait fait une proposition inférieure à celle du couple mais son objectif était de faire des appartements ce qui n'est pas le cas du couple.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition d'achat du presbytère à 125 000 euros net vendeur.

6) Vente du TERRAIN 155 Rue Berthelot.

Le Maire indique à l'assemblée que Mme Magali LEVEQUE, demeurant 7 rue de Cattenières à Beauvois en Cambrésis, a effectué une offre d'achat à la commune, par courrier du 12 avril 2022, concernant un terrain situé 155 rue Berthelot, derrière la salle des sports.

Elle se propose d'acquérir une partie de ce terrain (200 M2) pour un montant de 2 300 euros.

Il rappelle que le service des domaines avait été consulté en novembre 2020 pour l'ensemble de cette parcelle de 360 M2 et avait estimé sa valeur vénale à 4 000 euros. Le montant proposé correspond au prorata de la valeur vénale estimée par le service des domaines.

Yannick Herbet précise que Mme LEVEQUE s'engage à prendre l'ensemble des frais annexes à sa charge (frais de notaire, bornage, clôture du terrain...).

Laurie Lallement demande si ce terrain ne pouvait pas être gardé pour agrandir la salle de sport.

Le Maire indique qu'il n'est pas partisan de réhabiliter ce vieux bâtiment qui engendrerait un coût trop important pour sa réfection.

Sylvie Vermeil demande si la salle est encore louée.

Le Maire indique qu'elle est encore louée uniquement pour des vins d'honneur.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité concernant cette vente aux conditions proposées par Mme LEVEQUE.

7) Travaux de réfection des trottoirs rue Victor Watremez : Marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire rappelle que la réfection des trottoirs du CD 643 allant de l'entrée de la commune au feu rouge a été évoquée lors des précédentes réunions de Conseil Municipal.

Il indique que le bureau d'Etude CIBLE VRD a été rencontré. Ce dernier a présenté une offre concernant la maîtrise d'œuvre d'un montant de 26 676,00 euros HT.

Cette mission comprend deux phases principales: une phase conception et une phase réalisation. L'intérêt de cette mission est d'optimiser techniquement et financièrement cette opération.

Guillaume Massart demande à Yannick à quel budget global il s'attend pour cette opération.

Le Maire indique qu'il s'attend à un montant avoisinant les 700 000 euros qui serait financé sur plusieurs exercices budgétaires.

Sylvie Vermeil se demande si la CA2C peut participer financièrement à ce projet.

Yannick Herbet lui indique qu'ils n'ont pas la compétence voirie. Seul le fonds de concours peut être sollicité mais la commune l'a sollicité cette année pour le tracteur. Il y a un délai de 2 ans afin de pouvoir solliciter ce fonds à nouveau.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier cette opération à ce bureau d'étude et d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant.

8) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mr le Maire a été destinataire d'un état de présentation d'admissions en non-valeur de produits irrécouvrables (factures d'électricité, redevance funéraire, taxe sur la publicité extérieure, taxe électricité) d'un montant total de 507,70 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur.

9) Informations diverses

- M. Le Maire informe que M. Michel Mairesse, habitant rue Berthelot, a sollicité la commune pour acquérir un parking communal jouxtant sa propriété. En 1999, ces parents avaient déjà acquis un bout de ce terrain selon lui mais n'avait pas de titre de propriété en sa possession. Après renseignement pris auprès du notaire, l'acte administratif d'acquisition a été retrouvé.

M. Mairesse a indiqué à M. Le Maire son souhait d'acquérir l'ensemble du parking. Néanmoins ce parking est régulièrement occupé par les riverains. Ces derniers ont été consultés par le Policier Municipal mais ils étaient majoritairement opposés à cette vente.

M. Le Maire lui a indiqué qu'il soumettrait sa demande au Conseil Municipal. Cependant, il pense qu'une réunion collégiale avec les principaux concernés sera nécessaire.

Sylvie Vermeil demande s'il n'y a qu'une voiture qui se gare sur ce parking.

Le Maire explique qu'il y en a plusieurs. Ce sont essentiellement des riverains à ce parking qui s'y garent.

- M. Le Maire souhaite évoquer un autre projet aux membres du Conseil Municipal.

La commune est propriétaire d'un terrain rue Aristide Briand à l'arrière de différentes habitations. Ce terrain est utilisé actuellement en jardins ouvriers par les riverains, au nombre de 4.

Une demande en 2019 a émané de ces riverains pour racheter une partie de ce terrain. Comme ils n'ont pas su se mettre d'accord, le projet avait été abandonné.

Cette année, la commune a été sollicitée par une structure qui est intéressée par ce terrain. Un des riverains ayant eu vent de cette sollicitation a déposé avec ses voisins utilisateurs de ce terrain une proposition d'achat à M. Le Maire. Ils rachèteraient la totalité de la parcelle et auraient trouvé un consensus pour la diviser équitablement.

Ce terrain fait environ 2 100 m² pour un montant de 30 000 euros selon le service des domaines.

M. Le Maire avait proposé en 2019 un montant de 15 euros le M².

La proposition des 4 riverains est quant à elle de 13 euros du M².

Il propose d'attendre le retour de la structure qui permettrait de créer de l'activité dans la commune et de revenir devant le Conseil Municipal pour valider cette vente de terrain qui n'a plus d'utilité pour la commune.

Sylvie Vermeil souhaite informer les membres du Conseil Municipal qu'une personne a pris en photo un couple qui sortait du cimetière avec une brouette remplie de fleurs. Elle souhaite alerter l'assemblée suite aux vols récurrents dans ce cimetière.

Le Maire lui indique que cette photo peut être déposée au Policier Municipal afin que plainte soit déposée. Il précise que la vidéo protection n'avait pas été validée lors de la précédente séance de Conseil.

Sylvie Vermeil souhaite reparler de l'état du cimetière. Il est encore sale.

Dominique Plateau explique les équipes du service technique y ont déjà passé plus de 3 semaines depuis le début de l'année.

Yannick Herbet précise que l'entreprise Stemput n'a pas pour mission dans le contrat qui nous lie d'entretenir le cimetière.

Concernant les haies, ce sont les équipes de la CA2C qui interviennent selon un planning défini annuellement.

Guillaume Massart demande où en est le projet de Tagérim car les mauvaises herbes commencent à envahir le terrain du futur béguinage.

Yannick Herbet précise que le projet est toujours en cours. Des réunions ont eu lieu dernièrement avec les différents protagonistes pour essayer d'avancer rapidement sur ce sujet. Il a précisé à ces interlocuteurs que les délais étaient à respecter et que de la communication a déjà été faite tout en sachant que plusieurs personnes ont sollicité la mairie pour se positionner sur l'achat des futurs logements.

Un retour de Tagerim est attendu pour la mi-juin.

Sylvie Vermeil se demande si la salle des fêtes est conforme au niveau sécurité.

Yannick Herbet indique qu'une réunion est prévue en Sous-Préfecture le 31 mars 2022 pour évoquer cette problématique de désenfumage qui empêche d'obtenir un avis favorable de la commission de sécurité.

Sylvie Vermeil demande à quel endroit sur la voie publique doivent être déposées les poubelles.

Yannick Herbet indique que les poubelles doivent être déposées sur le trottoir avant le ramassage et être rentrées à l'issue.

Sylvie Vermeil s'interroge sur le défilé de la Ste Anne.

Yannick Herbet indique qu'une commission communication s'est déroulée en février - mars. Les conditions sanitaires étaient encore imprécises à cette époque. Il a été convenu à cette réunion de ne pas faire le carnaval.

Il précise à titre personnel que faire le carnaval était risqué. Il indique également que les restrictions sanitaires ont changé les habitudes des gens : les associations n'ont pas retrouvé le volume d'adhérents

d'avant COVID. Il a reçu dernièrement un mail de l'harmonie municipale qui indiquait que cette association ne ferait ni la fête de la musique, ni le carnaval, ni la retraite aux flambeaux.

Mickaël Chétien précise, que lors du banquet citoyen du centre social qui s'est tenu il y a 15 jours, il n'y a eu que 80 personnes pour toute la journée.

Concernant les jeux, Le Maire tient à préciser la commune ne pourra plus gérer les encaissements car il n'y a plus de régie communale pour ce type de dépense et de recette.

Guillaume Massart demande si un essai peut être effectué en contactant toutes les associations pour les sonder sur leur éventuelle participation.

Mickael Chrétien demande qui va porter ce projet.

Guillaume Massart indique que Gilberte Boittiaux est adjointe aux associations.

Cette dernière indique qu'elle veut bien s'en occuper mais s'interroge sur le remplacement de l'harmonie.

Félicie Bouthemy propose de faire participer les différents commerces de vêtement pour par exemple faire un défilé.

Yannick Herbet propose de réunir la commission communication sur ce sujet et de solliciter toutes les associations concernées

Guillaume Massart propose de se réunir le 7 juin.

Concernant le feu d'artifice, Yannick Herbet précise que cette année il se fera à Fontaine au Pire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.